

**AVIS SUR LA COMMUNICATION  
SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21****Rapporteur : Guy JANVROT**

Deux ans après l'adoption de l'agenda 21 régional, le CESER est saisi à nouveau sur le bilan de sa mise en oeuvre. Comme l'année précédente, nous nous satisfaisons que ce travail perdure et qu'entre ces deux bilans de nombreuses actions aient pu être menées dans l'esprit du développement durable. La présentation du bilan 2010 est ciblée sur les « chantiers pour l'avenir » qui avaient été retenus en 2008 alors que le bilan 2009 dressait davantage un état des politiques régionales, ce que le bilan d'activités présente désormais. Ainsi, le document est à la fois synthétique et clair tant sur l'avancement des actions que sur les perspectives.

Toutefois, si le CESER avait été fortement sollicité et avait été reconnu comme un contributeur efficace lors de l'élaboration de l'Agenda, dès 2007, l'année passée n'a pas été l'objet d'un travail collégial entre les deux institutions, et peut-être qu'elle fut moins favorable à une dynamique en région. Le CESER est bien conscient que la période électorale qui vient de s'écouler n'a pas permis d'être ambitieux dans ces domaines. Il remarque néanmoins avec satisfaction que le document qui nous est soumis se positionne sans ambiguïté sur une reprise d'un travail collectif.

**L'évaluation**

Chacun a à l'esprit que l'évaluation et les indicateurs sont une des exigences du développement durable. Mais chacun comprend bien aussi que des difficultés peuvent concourir à leur bonne mise en oeuvre. Malgré cela, le CESER estime nécessaire, comme le Conseil régional l'affirme d'ailleurs, de parvenir à un outil performant. Sur ce point : ne confondons pas données et indicateurs, les premières devant alimenter les seconds. Notre assemblée est prête à contribuer à cette démarche, comme elle l'avait déjà pratiqué précédemment.

**Les chantiers**

Ceux-ci ont fait l'objet d'une estimation de leur avancée. Sur les 60 présentés, 6 ont leur réflexion achevée, 44 ont des actions lancées, 42 ont des réflexions engagées, 2 sont réorientés, 2 sont abandonnés et pour 8, il reste des réflexions à engager. De ce diagnostic purement mathématique, nous pouvons conclure que, dans l'ensemble, les chantiers envisagés répondaient à un besoin et que la mise en oeuvre opérationnelle a été largement entreprise. Le domaine culturel présente une situation moins positive avec 2 chantiers abandonnés, l'un pour des raisons budgétaires et un chantier réorienté sur les 5 définis.

**La région exemplaire**

Les 10 chantiers pour une Région exemplaire sont tous engagés et représentent une modification profonde des fonctionnements internes de la Région. Sans revenir précisément sur chacun des chantiers, le CESER constate que la prise en compte de points majeurs (égalité femmes-hommes, achats responsables, attitude éco-citoyenne...) paraît bien avancée au sein de la collectivité. Il est difficile de juger de résultats sur des sujets aussi sensibles, mais de fait, il est nécessaire de poursuivre ces actions, voire de les amplifier, car elles ont le mérite de rendre opérationnelle et crédible la ligne directrice de la Région.

## **Le SRADDT et l'Agenda 21**

Comme le CESER l'avait exprimé dans son adresse sur le SRADDT, agenda et schéma sont liés. Et le Conseil régional en fait le même constat. Le plus complexe à venir sera de rendre compréhensibles et cohérents lors des nouveaux forums territoriaux les objectifs et les articulations entre les différents schémas, plans qui participent de la démarche du SRADDT et de l'Agenda 21. C'est la raison pour laquelle le CESER pense qu'il sera plus pédagogique d'envisager les débats sur les enjeux globaux et les thématiques locales en prenant en compte, comme le bilan des précédents forums territoriaux l'avait conclu, les demandes locales qui s'y étaient exprimées. La concordance devra alors être trouvée entre des sujets majeurs tels que l'emploi, les services publics,... et les approches transversales issues de l'agenda 21.

Toutefois, il sera difficile pour tout acteur de s'appropriier l'ensemble des dispositifs à l'oeuvre : il est fort probable que l'on s'en tienne à des considérations territoriales, ce qui serait justifié.

Dans ces conditions, l'introduction des forums devra indiscutablement être la plus formatrice possible sur la connaissance des responsabilités, des obligations et des attentes de la Région.

## **Citoyenneté et comportements**

Nous savons tous que les changements ne peuvent se faire que si les individus sont convaincus. Et qu'on leur laisse de l'espace pour s'exprimer. La Région a donc mis en place un panel d'habitants et devrait enrichir les avis à venir sur certaines thématiques avec des groupes réduits en nombre. Toute initiative de ce type est toujours utile et mérite d'être valorisée et portée à connaissance. Toutefois, le CESER s'interroge sur la pertinence et la représentativité des panels retenus. Il ne faudrait pas non plus que ce soit le seul moyen d'analyse. Mais nous savons que le Conseil régional est vigilant à ce sujet. Enfin, au regard de cette problématique, il conviendrait certainement de réfléchir au moyen de sensibiliser un public beaucoup plus large, voire la totalité de la population. Cela ne relève peut-être pas de l'utopie !

## **Se remettre à l'ouvrage**

Le bilan 2010 laisse augurer d'une reprise dynamique du suivi de l'agenda 21. Dans cet esprit, le CESER exprime à son tour le besoin de programmer la rencontre annuelle du comité régional. Elle permettra de faire le point, de relancer les projets, de mobiliser les acteurs et de sensibiliser le public. Il faudra bien avoir à l'esprit que seule l'implication de tous les acteurs à une quelconque échelle territoriale (Département, Pays, Agglomérations) sera le gage de la réussite, sinon la confusion risque de s'installer dans les démarches locales.

Les actions évoquées en 2008 ont besoin d'être revisitées et le CESER souhaite toujours y collaborer. D'ailleurs, le bilan fait état de divers chantiers peu connus des membres et qui mériteraient certainement une meilleure prise en compte par notre institution. Cela pourrait faire l'objet d'une partie de l'ordre du jour du comité de pilotage qui devrait être réuni à nouveau. La question est de savoir si la reprise des travaux doit être envisagée avant ou après la finalisation du SRADDT. Attendre plus d'un an ne semble pas opportun : aussi le CESER demande que soit programmée cette rencontre dès que possible. Elle serait l'occasion d'émettre des suggestions sur l'organisation des forums territoriaux.

-----

Au travers de tous les autres documents présentés à cette session, ou sur tous les projets en cours, l'agenda 21 reste le document de référence de l'institution régionale, à partir duquel viennent se décliner tous les schémas et plans de la Région. Le point focal reste donc la bonne cohérence des actions en cours et celles qu'il faudra intégrer dans les futurs documents en discussion. C'est par l'actualisation permanente du document et des chantiers menés qu'il continuera de favoriser la démarche collective et son efficience.